



Association pour l'avancement
des sciences et des techniques
de la documentation

**Mémoire déposé par l'Association pour l'avancement des
sciences et des techniques de la documentation (ASTED) à
l'occasion des consultations concernant la révision de la
politique culturelle du Québec**

Le vendredi 26 août 2016 à Montréal

Sommaire

INTRODUCTION.....	4
1- L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante	6
2- Le rapport du citoyen à la culture	10
3- La culture dans des perspectives de développement durable et de collaboration interinstitutionnelle.....	13
4- La langue française et la diversité ethnoculturelle	15
5- L'action internationale et les relations intergouvernementales	15
6- Le financement	17
CONCLUSION	18

L'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) tient à remercier le Ministre de la Culture et des Communications pour l'invitation à participer à la consultation en vue du renouvellement de la politique culturelle du Québec.

l'ASTED est une association professionnelle nationale, culturelle et scientifique, sans but lucratif qui regroupe plus de 450 membres institutionnels, corporatifs et individuels. Incorporée en 1973, l'ASTED est dédiée à l'avancement des sciences et des techniques de la documentation par la mise en commun de l'expertise de ses membres, ses publications, ses activités de représentation du milieu, ses services aux membres, et les liens qu'elle tisse avec des organismes et associations du milieu de la documentation, de l'information et de l'archivistique tant au Québec qu'au Canada et à l'international. Soucieuse de la diffusion des connaissances, des meilleures pratiques et des techniques en bibliothéconomie et sciences de l'information, l'ASTED publie la revue professionnelle *Documentation et bibliothèques* ainsi que plusieurs ouvrages spécialisés. De plus, elle co-préside annuellement le caucus canadien qui se déroule dans le cadre du congrès de la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA), participe aux travaux des divers comités canadiens sur les normes de catalogage, de classification et d'échange des métadonnées, est membre du Forum des partenaires de Bibliothèque et Archives Canada (BAC), siège à la Commission canadienne du droit de prêt public et participe, en collaboration avec la Bibliothèque nationale de France (BNF), Bibliothèque et Archives Canada (BAC) et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), à des comités éditoriaux pour la traduction française de normes liées à la bibliothéconomie et aux sciences de l'information.

L'ASTED est aujourd'hui le seul mandataire francophone du milieu documentaire à gérer le programme d'accès à l'emploi *Jeunesse Canada au travail* (JCT) du gouvernement fédéral. Ce programme permet entre autres de fournir une aide financière aux employeurs pour embaucher un employé ou un stagiaire qualifié en sciences de l'information. Cela offre également l'opportunité à de jeunes diplômés d'acquérir les compétences et l'expérience nécessaires à leur cheminement de carrière, au sein des milieux spécialisés et sous la supervision de professionnels chevronnés.

INTRODUCTION

Ce mémoire de l'ASTED, tout en dressant un bilan sommaire de l'application de la politique culturelle de 1992, se veut surtout une réflexion sur les enjeux dont doit tenir compte la nouvelle politique culturelle pour faire du Québec un lieu de mise en valeur de la culture. Notre intervention sera ainsi teintée de réflexions autour de la place des citoyens dans les bibliothèques au Québec, leurs compétences élargies et leurs nouveaux besoins, l'accès au savoir et à la recherche, la création et la diffusion de contenus numériques, et la bibliothèque comme lieu d'apprentissage et de divertissement.

La culture dans ses multiples expressions est fondamentalement un produit du vivre ensemble québécois. Au-delà d'un mode de vie et de pensée, la culture est aussi un bon indicateur du niveau de développement socio-économique d'une société. Lors de l'élaboration de *La Politique culturelle du Québec, notre culture, notre avenir* en 1992, les questions à l'ordre du jour étaient celles de l'affirmation de l'identité québécoise, de la valorisation de l'héritage culturel, du renforcement du dialogue des cultures, du soutien aux créateurs et aux arts, d'accès et de participation des citoyens à la vie culturelle tout en définissant de nouveaux leviers pour la mise en œuvre de la politique culturelle.

Vingt-cinq ans plus tard, l'ASTED salue les nombreuses réalisations découlant de la politique culturelle. Soulignons notamment les interventions et le soutien de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et du Ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) qui ont contribué à améliorer la situation. Plus particulièrement, notons que les actions entreprises ont permis d'étendre l'accès aux bibliothèques publiques du Québec à 95% de la population. On constate également un plus grand accès aux arts de la scène, aux arts visuels grâce à la mise en place des maisons culturelles et des maisons des arts un peu partout en région. L'identité québécoise s'est raffermie même si dans la région montréalaise cette question demeure toujours un sujet de préoccupation. La valorisation de l'héritage culturel et du patrimoine national s'est améliorée. Au cours de cette période, il y a eu la fusion de la Bibliothèque et des Archives nationales pour devenir Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), l'ouverture de la Grande bibliothèque du Québec (GBQ), la mise en place du Musée national des beaux-arts du Québec y compris le nouveau pavillon Pierre Lassonde, ainsi que la mise en place des Musées de la civilisation.

Toutefois, ces acquis en terme d'espace et de gouvernance ne doivent pas occulter les dimensions toutes aussi importantes que sont la place qu'occupe l'ensemble des bibliothèques – qu'elles soient publiques, scolaires, collégiales, universitaires,

nationales, gouvernementales, institutionnelles ou privées - dans le paysage culturel du Québec, son rôle de diffusion du savoir et de conservation du patrimoine documentaire tant imprimé que numérique, et l'accessibilité physique des installations au public et aux chercheurs qui se maille notamment à un élargissement des heures d'ouverture pour l'ensemble des bibliothèques et centres de documentation des établissements culturels. Dans cette foulée, l'ASTED formule les recommandations suivantes :

Recommandation 1

L'ASTED recommande que le gouvernement et l'Assemblée nationale entérinent et surtout s'approprient la [Déclaration des bibliothèques québécoises](#) pour qu'elle soit intégrée à la philosophie et aux valeurs soutenues par la nouvelle politique culturelle du Québec.

Recommandation 2

*L'ASTED recommande que le Ministère de la Culture et des Communications mette en œuvre les actions proposées dans le [Plan culturel numérique du Québec](#) pour que les membres du Réseau québécois de numérisation du patrimoine québécois (RQNP) procèdent rapidement à la numérisation des documents uniques qui existent dans leurs collections et qui font partie du patrimoine documentaire. Ce faisant, les membres du RQNP contribueront à la **création de la bibliothèque virtuelle québécoise** qui se grefferait au Répertoire du patrimoine culturel du Québec.*

Recommandation 3

L'ASTED recommande que la politique culturelle reprenne l'idée longtemps évoquée d'un centre unique de conservation du patrimoine documentaire imprimé de l'ensemble des bibliothèques et centres de documentation au Québec pour le bénéfice du citoyen.

Recommandation 4

L'ASTED recommande que la politique culturelle tienne compte, dans ses indicateurs d'accessibilité, de l'élargissement des heures d'ouverture des bibliothèques et des centres documentaires au grand public, aux étudiants et aux chercheurs afin de répondre aux besoins exprimés par ceux-ci. De plus, à l'instar des grandes bibliothèques nationales du monde, BAnQ devrait être ouverte 7 jours sur 7.

HUIT GRANDS PRINCIPES

Sur la base des nouvelles réalités de la société québécoise, des enjeux et des défis auxquels elle fait face, des nouveaux besoins qui émergent et de cette invitation à s'unir pour développer et créer la nouvelle politique culturelle québécoise, l'ASTED adhère fortement aux huit grands principes énoncés dans le « Cahier de consultation ». Bien que ces principes constituent une assise adéquate à la reformulation de la politique culturelle du Québec, l'ASTED est d'avis qu'il serait approprié d'ajouter à la fin du texte définissant le « caractère essentiel de la culture », un élément de rayonnement de la société québécoise.

Recommandation 5

*L'ASTED recommande que le texte soulignant le « caractère essentiel de la culture » soit reformulé ainsi : « La culture est porteuse de sens, d'identité et de valeurs; elle est aussi un vecteur de démocratie, d'enracinement, de dialogue interculturel et de cohésion sociale. La culture participe également au développement des autres domaines de la vie en société, favorise la créativité et l'innovation **et contribue au rayonnement de la société québécoise.** »*

SEPT GRANDS THÈMES INSPIRÉS DES DÉFIS D'AUJOURD'HUI

Des huit principes fondamentaux découlent sept grands thèmes inspirés des défis d'aujourd'hui. Bien qu'il soit essentiel de tous les intégrer dans la nouvelle politique culturelle, ces thèmes peuvent avoir une valeur inégale compte tenu de notre environnement. L'ASTED a abordé la plupart de ces thèmes et les a surtout présentés selon un ordre d'importance pour le milieu qu'elle représente.

1- L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante

Le 29 septembre 2014 était lancé le [Plan culturel numérique du Québec](#). Ce plan prévoit six mesures concernant la lecture et le livre ainsi que 9 actions relatives au patrimoine, notamment pour la numérisation de celui-ci et sa diffusion.

En plus d'encourager et soutenir la création de contenus numériques, le Plan culturel permettra une mise à niveau des collections électroniques des bibliothèques et aidera les entreprises du livre, de l'édition spécialisée, de la musique et de production à faire le virage vers le numérique et à intégrer dans

leur production des contenus interactifs destinés à toute forme d'écran ou de plateforme.

Recommandation 6

L'ASTED recommande que le Ministère de la Culture et des Communications procède à un bilan et évaluation des actions réalisées jusqu'à présent dans les secteurs « Lecture et livre » et « Patrimoine » du [Plan culturel numérique du Québec](#) afin d'établir les prochaines étapes, de les prioriser et d'établir un plan financier pour soutenir la réalisation des actions retenues.

D'une façon plus ciblée et pour le bénéfice de la recherche particulièrement en bibliothéconomie et sciences de l'information, il est fondamental de faire migrer vers le numérique les numéros historiques des revues scientifiques québécoises produites dans ce domaine. C'est entre autres le cas de la revue *Documentation et bibliothèques* publiée par l'ASTED. De plus, l'édition spécialisée en sciences de l'information produite au Québec et en langue française, comme celle des Éditions ASTED Inc., requiert une migration du papier vers le numérique.

Recommandation 7

L'ASTED recommande qu'un programme soit instauré pour faciliter la transition du papier vers le numérique des numéros historiques des revues professionnelles telles que « Documentation et bibliothèques » et d'élargir ce programme aux revues culturelles produites au Québec.

Dans cette perspective de soutenir la transition vers le numérique, il serait d'un grand intérêt pour l'ensemble de la société d'inviter des représentants des Premières Nations et des Inuits à prendre part à des initiatives de numérisation de leur patrimoine documentaire et de leurs prestations artistiques, à mettre en œuvre des projets d'enregistrement de leurs traditions orales, et à participer à des projets de diffusion de leur patrimoine. À cet égard, ils pourraient s'inscrire à l'intérieur de l'étude proposée dans ce mémoire sur les infrastructures nécessaires pour rendre les contenus et les performances numériques directement accessibles à partir du Web.

Recommandation 8

L'ASTED recommande que le Secrétariat aux affaires autochtones travaille de pair avec des représentants des Premières Nations et des Inuits pour s'assurer de leur apporter l'aide et l'appui nécessaires pour qu'ils prennent connaissance et qu'ils s'inscrivent à l'intérieur des programmes et actions liés au Plan culturel numérique du Québec.

Par ailleurs, le *Plan culturel numérique du Québec* soutient également la mise en place de nouveaux services pour les adolescents, dont le Médialab à BAnQ. Au cours de la dernière décennie, des Médialab et des Fab lab ont fait leur apparition dans les bibliothèques nord-américaines et européennes. Le Médialab est un laboratoire intégrant le design, le multimédia et les nouvelles technologies afin de créer de nouvelles inventions, de nouveaux logiciels ou autres produits. Il est particulièrement destiné aux adolescents de 13 à 17 ans. Quant au Fab lab, c'est un laboratoire de fabrication qui permet aux entrepreneurs, designers, artistes, bricoleurs, étudiants, jeunes, aînés et autres de collaborer à la réalisation de nouveaux projets, de partager leurs connaissances et d'innover.

Recommandation 9

L'ASTED recommande qu'une étude soit réalisée par la Table de concertation des bibliothèques québécoises afin d'évaluer l'impact, l'opportunité et la faisabilité de doter les régions des infrastructures de Médialab ou de Fab lab.

Recommandation 10

L'ASTED recommande qu'un programme de subvention du MCCQ soit mis en place pour encourager les milieux documentaires et archivistiques à se doter des infrastructures de Médialab ou de Fab lab.

Au-delà de la création de ressources électroniques et de contenus interactifs, le développement d'une infrastructure technologique de diffusion numérique devient une priorité pour rendre visible et accessible les œuvres, les performances et la production des créateurs, des artistes et des entreprises culturelles du Québec. Cette plateforme pourrait être utilisée autant par les promoteurs que le simple citoyen curieux de nouveautés. Cette plateforme pourrait regrouper du contenu autant gratuit que payant. BAnQ, les bibliothèques publiques, scolaires, collégiales et universitaires, ainsi que d'autres agences issues du milieu de la création et de la diffusion de contenu culturel pourraient servir, dans certains cas, de médiateurs de cette plateforme.

Par exemple, Télé-Québec a dernièrement lancé La Fabrique culturelle.tv sur laquelle FestiVoix a commencé à diffuser en exclusivité des capsules mettant en vedettes des artistes de la programmation 2016 du FestiVoix de Trois-Rivières. Un autre exemple, Travelling distribution rend accessible quelques courts métrages réalisés par des producteurs québécois indépendants par le biais de La Fabrique culturelle.tv.

Érudit est un autre excellent exemple de plateforme de diffusion de contenu numérique. Cet organisme sans but lucratif québécois a comme principale mission de diffuser et promouvoir les résultats de la recherche savante en

sciences humaines et sociales produites en français et notamment au Québec. Depuis l'hiver 2010, les revues culturelles québécoises membres de la SODEP ont été intégrées à la plateforme, ce qui ajoute un volet culturel au mandat d'*Érudit*. La particularité de cette plateforme vient du fait que les contenus sont accessibles en ligne et en libre accès.

Ces quelques exemples révèlent la nécessité de réfléchir et de développer une infrastructure non seulement pour créer des contenus, performances et créations numériques, mais également pour les rendre directement accessibles à partir du Web.

Recommandation 11

L'ASTED recommande que le Ministère de la Culture et des Communications entreprenne une étude pour notamment déterminer les besoins en terme d'infrastructures nécessaires pour rendre les contenus et les performances numériques directement accessibles à partir du Web, évaluer les plateformes déjà existantes, soumettre des pistes de solution et voir à l'implantation de la solution retenue.

Pour soutenir l'accès à l'ensemble de ces contenus numériques et interactifs, il faut s'assurer que les infrastructures technologiques au Québec soient à la hauteur. Il est inquiétant de voir que, dans plusieurs régions au Québec, la connexion Internet haute vitesse n'est pas disponible aux citoyens ou, sinon, à des coûts exorbitants. Même si une stratégie culturelle numérique est mise en place par le MCCQ et qu'on discute des possibilités pour les artistes québécois d'augmenter leur visibilité, il faudrait que le gouvernement intervienne sur ces conditions de base pour donner un véritable accès à tous.

Recommandation 12

L'ASTED recommande que le gouvernement prenne les mesures pour assurer une connexion Internet haute vitesse disponible sur l'ensemble du territoire aux citoyens québécois à coûts raisonnables.

Les nouvelles technologies et l'essor numérique sont des réalités qui ont actuellement et auront encore pour l'avenir un impact important sur le développement de la culture québécoise. Dans ce contexte, identifier les compétences nécessaires et former le personnel des bibliothèques et des centres de documentation pour répondre aux besoins des citoyens qui fréquentent ces lieux ou qui accèdent aux services offerts en ligne devient une tâche essentielle. L'élaboration d'un profil de compétences pour l'ensemble du personnel issu des milieux documentaires au Québec pourrait aussi s'étendre au personnel provenant du domaine archivistique. Ce profil des compétences deviendrait un

outil de référence pour les intervenants en ressources humaines, les divers professionnels des milieux documentaires et archivistiques, ainsi que pour les étudiants ou les nouveaux arrivants en quête d'emploi ou de carrière. Il devrait être produit en format électronique, disponible en libre accès et supporté par une description normalisée. De ce profil, pourrait découler une série de sessions de perfectionnement dédiées au personnel qui se voit appelé à prendre de nouvelles responsabilités et qui, conséquemment, doivent développer des compétences additionnelles.

Recommandation 13

L'ASTED recommande que le gouvernement du Québec collabore au développement du profil de compétences des personnels œuvrant dans les milieux documentaires et archivistiques du Québec, celui-ci devant être produit en format électronique, disponible en libre accès et supporté par une description normalisée.

Recommandation 14

L'ASTED recommande que le gouvernement du Québec dégage le financement nécessaire pour permettre au personnel des milieux documentaires et archivistiques de participer à des activités de formation et de perfectionnement qui contribueront à mettre à jour leurs compétences pour ainsi continuer à offrir des services de qualité qui répondent aux besoins des citoyens du Québec.

2- Le rapport du citoyen à la culture

L'implication citoyenne est un élément incontournable aujourd'hui. Il est important que les autorités porteuses de projets consultent les populations utilisatrices ou non des services de bibliothèques pour bien cibler leurs besoins et s'assurer de leur adhésion aux projets.

Au cours des dix dernières années, les bibliothèques qu'elles soient publiques ou autres, ont connu une augmentation constante de la fréquentation physique, des visites virtuelles et du nombre de prêts de documents ou d'accès à des contenus numériques. Les résultats de nombreux sondages auprès d'utilisateurs de bibliothèques et de citoyens, révèlent que les services de bibliothèques sont toujours parmi ceux les plus appréciés dans la société. Dans certaines universités au Québec, les étudiants vont même jusqu'à octroyer, à partir des frais afférents, un budget supplémentaire aux bibliothèques pour d'augmenter les heures d'ouverture, particulièrement lors des fins de sessions académiques. Ces quelques

exemples démontrent à quel point la population du Québec a à cœur ses bibliothèques.

La Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises qui regroupe des représentants des principales associations des milieux scolaires, collégiaux et universitaires, des municipalités et des bibliothèques publiques, a réalisé au cours de la dernière année, une grande consultation auprès des milieux documentaires sur une proposition de [Déclaration des bibliothèques québécoises](#). Celle-ci réaffirme la place fondamentale qu'occupe la bibliothèque dans sa communauté et sa transformation en carrefour d'accès à l'information, à la documentation et à la culture et en centre d'apprentissage et de soutien à la recherche. La bibliothèque est aujourd'hui un espace d'appropriation et d'usage des technologies émergentes au sein de la société. Elle représente un levier socio-économique important dans son milieu tout en étant un lieu de rencontres, d'échanges, de médiation et de développement culturel. Cette déclaration déjà mentionnée en introduction de ce mémoire, fait maintenant l'unanimité au sein des milieux représentés à la table de concertation. Ainsi, l'ASTED presse le gouvernement du Québec et l'Assemblée nationale d'entériner la *Déclaration des bibliothèques québécoises*, mais surtout de s'en approprier pour qu'elle soit intégrée à la philosophie et aux valeurs soutenues dans la nouvelle politique culturelle du Québec.

L'éducation culturelle et artistique se doit de relever d'un apprentissage formel offert par le système d'éducation. À cette fin, les écoles organisent conjointement avec les institutions culturelles, des visites scolaires pour participer à des représentations musicales, de danse, de théâtre, des expositions muséales et des visites des Salons du livre. À cet apprentissage formel, devraient s'ajouter des activités en bibliothèques visant à soutenir et renforcer les acquis. Les bibliothèques scolaires et publiques pourraient collaborer pour développer un programme de consolidation de ces acquis en s'appuyant, entre autres, sur leurs ressources documentaires en histoire de ces arts, des biographies de grands artistes québécois et internationaux, des oeuvres musicales et cinématographiques, ainsi que sur des vidéos de prestations publiques des arts de la scène. Un bon exemple d'activités de consolidation est celui joué par les clubs de lecture tenus au cours de l'été dans les bibliothèques publiques pour maintenir et même renforcer les habiletés de lecture chez les jeunes.

Recommandation 15

L'ASTED recommande que les bibliothèques publiques et scolaires soient reconnues comme des lieux d'apprentissage, notamment en y mettant en place des programmes de soutien scolaire dont l'objectif serait de maintenir et renforcer les compétences développées à l'école.

Recommandation 16

Afin de jouer ce rôle de centre d'apprentissage, L'ASTED recommande que le gouvernement du Québec octroie des budgets additionnels aux bibliothèques publiques et scolaires pour qu'elles mettent en oeuvre de tels programmes de soutien scolaire.

Beaucoup de citoyens déclarent qu'ils lisent par loisir simplement parce qu'ils aiment lire. Simultanément, ces personnes renforcent leur habilité à la lecture et maintiennent leur niveau de compréhension du texte et leur habileté à l'écriture. Toutes ces compétences servent à les considérer comme des citoyens actifs au sein de la société québécoise et capables de se mettre à jour intellectuellement.

À ces compétences fondamentales associées à la lecture, se sont maintenant ajoutées de nouvelles habiletés essentielles pour, entre autres, naviguer sur le Web, utiliser les réseaux sociaux, profiter du commerce électronique, payer ses comptes en ligne, et effectuer des recherches d'information à partir de moteurs de recherche. Le soutien et la formation offerts dans les bibliothèques publiques pour acquérir ces nouvelles compétences ne vont-elles pas bien au-delà des activités de loisir ?

La *Déclaration sur les bibliothèques québécoises* invite à une reconnaissance de la bibliothèque en tant que lieu d'apprentissage et comme espace d'appropriation et d'usage technologiques. Pour consolider ces deux rôles majeurs, la bibliothèque a besoin à la fois de ressources financières, de personnel qualifié ainsi que d'infrastructures technologiques et immobilières renouvelées.

Recommandation 17

L'ASTED recommande que le gouvernement du Québec, les municipalités et les commissions scolaires investissent davantage dans le réseau de bibliothèques publiques et scolaires pour accroître leur rôle de lieu d'apprentissage et d'espace d'appropriation et d'usage technologiques reconnu dans la Déclaration sur les bibliothèques québécoises.

L'ASTED a toujours préconisé l'établissement d'une bibliothèque scolaire par école. Aujourd'hui, compte tenu du contexte budgétaire limité, elle soutient l'exploration d'étroites collaborations entre les municipalités, le MCCQ, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et possiblement le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Même si le

rapport de la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques¹ de 1987 nuance cette idée de fusionner bibliothèque publique et scolaire, il n'en demeure pas moins que dans certains cas particuliers, un rapprochement de ces types de bibliothèque est à envisager. En effet, lorsque l'école et la bibliothèque publique sont l'une en face de l'autre, dans le même espace de proximité, est-ce nécessaire qu'il y ait deux bibliothèques ? Ne serait-il pas possible de définir un nouveau concept de bibliothèque du XXI^e siècle qui réponde tant aux besoins de la bibliothèque scolaire que de la bibliothèque publique? Le gouvernement du Québec et les ministères et organismes publics concernés devraient encourager ce type d'initiatives pour le bénéfice de l'ensemble de la communauté. Ces initiatives permettraient de développer une expertise, d'évaluer la pertinence et la faisabilité de tels projets et d'établir des recommandations tirées de l'expérience.

Recommandation 18

L'ASTED recommande que le gouvernement du Québec ainsi que les ministères et les organismes publics concernés offrent un financement pour mettre en œuvre quelques projets pilotes impliquant un rapprochement entre bibliothèques publiques et scolaires.

3- La culture dans des perspectives de développement durable et de collaboration interinstitutionnelle

Pour s'inscrire dans une perspective de développement durable, les interventions gouvernementales devraient s'appuyer sur des actions définies dans la [Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020](#), notamment par l'établissement de liens entre des activités menées dans différents domaines d'intervention. Comme la culture devrait contribuer à atteindre des objectifs de développement social, économique et environnemental, celle-ci viendrait donc renforcer la notion de développement durable. Mais cette hypothèse de coordination des actions en matière de culture au sein des divers ministères ainsi qu'avec les autres paliers de décideurs (ministères fédéraux, municipalités, commissions scolaires, et autres partenaires) se vérifie-t-elle sur le terrain ?

Le gouvernement du Québec a déjà pris l'initiative de mettre en place des tables de consultation pour les bibliothèques et les milieux du livre. Toutefois, ces initiatives ont relevé que d'un seul ministère. Du point de vue de l'ASTED, le gouvernement du Québec aurait tout avantage à accroître la synergie

¹ *Les bibliothèques publiques: une responsabilité à partager*. Rapport de la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques du Québec, Philippe Sauvageau (1987).

interministérielle et interinstitutionnelle en organisant des tables de concertation auxquelles seraient conviées à la fois des représentants des ministères et/ou des organismes publics et des gens du milieu. Ces tables auraient un mandat et des objectifs précis à atteindre selon un échéancier bien établi, en plus d'être responsable du développement et de la mise en œuvre d'un plan d'action.

Parmi les exemples de tables auxquelles les bibliothèques pourraient participer, retenons: 1) une table de concertation pour améliorer l'accueil des nouveaux arrivants réunissant des représentants provenant du ministère de la Culture et des Communications (MCCQ), celui de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, des bibliothèques et des principaux organismes impliqués dans l'accueil des nouveaux arrivants; 2) une table de concertation pour améliorer les services d'information au grand public sur la prévention et la promotion de la santé, réunissant le MCCQ, le ministère de la Santé et des Services sociaux et des représentants des bibliothèques québécoises; 3) une table de concertation pour améliorer les services de recherche d'emploi tels qu'instaurés à BAnQ, regroupant le MCCQ, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et des représentants des bibliothèques et d'autres organismes impliqués dans ce domaine. Ces tables auraient une vie éphémère, le temps de réaliser leur mandat et de mettre en œuvre le plan d'action.

Les projets définis conjointement avec les milieux seraient financés par les parties en tenant compte de la mission et des capacités de chacun et des ententes à conclure avec les partenaires intéressés par les projets. Ainsi le montage financier des projets impliquerait les ministères concernés, les organismes gouvernementaux et municipaux interpellés par les projets ainsi que des possibilités de financement civil, d'entreprises et/ou de fondations.

Dans cette perspective de collaboration et d'établissement de partenariat, l'ASTED formule les recommandations suivantes

Recommandation 19

L'ASTED recommande que le gouvernement coordonne davantage ses interventions au sein des ministères ainsi qu'avec les autres paliers de décideurs selon les besoins.

Recommandation 20

L'ASTED recommande que des tables de concertation couvrant une vaste gamme de services à rendre au Citoyen soient mises en œuvre en y invitant des représentants provenant tant des ministères ou des organismes publics que des bibliothèques ou des autres paliers de décideurs selon les besoins.

4- La langue française et la diversité ethnoculturelle

Étant la première association de bibliothécaires de langue française en Amérique, l'ASTED a une sensibilité particulière à la question de la langue française de par son histoire. Sa charte de fondation canadienne lui confère le rôle de représentation des professionnels de langue française au Canada. De plus l'ASTED est responsable de l'édition française des normes internationales émises en bibliothéconomie. Elle collabore étroitement avec Bibliothèque et Archives Canada, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, la Bibliothèque nationale de France et Online Computer Library Center Inc. (OCLC), une entreprise coopérative américaine ayant des filiales partout à travers le monde et qui regroupe les principales bibliothèques provenant de l'ensemble des continents.

Recommandation 21

L'ASTED recommande que le gouvernement québécois contribue financièrement aux activités internationales menées par l'ASTED pour le bénéfice de l'ensemble des milieux documentaires du Québec.

5- L'action internationale et les relations intergouvernementales

L'ASTED a toujours joué un rôle international important au niveau de la francophonie dans le milieu des bibliothèques. Elle a été l'organisation hôte du Congrès mondial des bibliothèques et de l'information (IFLA) qui s'est tenu à Québec en 2008 et qui a réuni plus de 4 000 délégués en provenance de 150 pays. De plus, elle organise et co-préside annuellement avec la Canadian Library Association (CLA) la rencontre du caucus canadien lors des congrès de l'IFLA. Cette rencontre réunit les représentants canadiens présents au Congrès ainsi que les représentants des principales institutions canadiennes tel Bibliothèque et Archives Canada, l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) et la Canadian Association of Public Libraries (CAPL). La rencontre annuelle a pour but d'échanger sur les divers développements survenus dans la profession au Canada, au cours de la dernière année.

Afin de maintenir la présence francophone sur la scène internationale, l'ASTED travaille à fédérer les principales associations professionnelles au Québec. Il existe présentement neuf associations dans les divers milieux documentaires et archivistiques. Cette fédération regrouperait les trois principales associations professionnelles représentants les bibliothécaires, les archivistes et les

techniciens en documentation soit plus de 1 500 professionnels. À celles-ci pourraient se joindre les associations sectorielles et les diverses associations francophones canadiennes. Cette fédération francophone pourra jouer un rôle majeur au Canada et à l'international.

Comme le rappelle la définition de la culture selon l'UNESCO: "la culture est dialogue, échange d'idées et d'expériences, appréciations d'autres valeurs et traditions"². En ce sens, les démarches tournées vers l'international sont une source intarissable de partage de bonne pratique professionnelle.

Aujourd'hui, plusieurs professionnels de l'information sont et seront appelés à internationaliser leur pratique, notamment en proposant des services, présentant des conférences et participant à des formations. D'autres partagent leur savoir suivant l'invitation d'universités, d'écoles spécialisées ou d'instances gouvernementales. Toute ces formes de coopération et ces activités professionnelles internationales permettent de positionner et de contribuer au rayonnement du Québec à l'international.

La culture et le savoir faire québécois sont très recherchés et valorisés à l'échelle mondiale. En effet, à la croisée des chemins entre l'Europe et l'Amérique du nord, le Québec, en français, offre une terre propice pour tous les professionnels qui désirent faire le pont entre un savoir faire francophone et anglophone.

L'ASTED tente aujourd'hui d'élaborer des projets communs avec des organisations internationales telles que Bibliothèques sans Frontières. Ces contacts, nous l'espérons, permettront de faire rayonner, sur la scène internationale, l'expertise et les pratiques québécoises dans le domaine de la bibliothéconomie et des sciences de l'information.

Recommandation 22

L'ASTED recommande la mise sur pied de missions culturelles composées de spécialistes du domaine, de fonctionnaires et d'élus municipaux et provinciaux afin de visiter les bibliothèques et les institutions culturelles reconnues pour leurs pratiques exemplaires au niveau international.

Recommandation 23

L'ASTED recommande que le gouvernement du Québec finance la participation de professionnels et de représentants de l'ASTED (ou de la nouvelle fédération) aux congrès internationaux afin de favoriser le réseautage, le partage

² UNESCO, *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, Conférence mondiale sur les politiques culturelles*, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982

d'expérience et la participation des bibliothécaires et archivistes québécois à l'international.

Recommandation 24

L'ASTED recommande que le gouvernement du Québec favorise les échanges avec les collègues canadiens et qu'à cet effet un programme soit mis en place pour financer la participation de bibliothécaires aux principaux congrès tenus dans les autres provinces canadiennes.

6- Le financement

Comme le disait si bien Madame Saint-Pierre, il faut “convier les citoyens à s'intéresser à la culture comme dimension de leur vie individuelle et, surtout, comme dimension incontournable de leur vie collective.”³

L'engagement citoyen peut aussi se traduire en don monétaire. Le financement privé doit être encouragé et soutenu. Au même titre que les entreprises doivent remettre 1% pour la formation de leur personnel suivant la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, pourquoi ne pas proposer aux personnes plus fortunés de reverser un montant de leur impôt à des organismes et institutions culturels.

Comme nous le rappelle aussi le rapport du groupe de travail sur la philanthropie culturelle publié en 2013⁴, la philanthropie est encore naissante au Québec par rapport aux autres provinces du Canada. Les mentalités sont en train de changer petit à petit et les organismes culturels doivent en tirer profit en ayant accès à des plateformes numériques de socio financement par exemple ou bien des organismes institutionnels capable de mettre en relation les entreprises avec les organismes culturels dont les causes et missions sont communes.

La philanthropie est une activité importante et contribue à la société. Elle devrait être encouragée par des programmes fiscaux. Aux États-Unis et ailleurs dans le monde anglo-saxon, beaucoup de bibliothèques publiques sont dirigées par des conseils d'administration. Ces conseils d'administration et bibliothèques ont un statut différent de celui que l'on retrouve au Québec. En effet, le statut municipal de nombreuses bibliothèques publiques empêche, rend difficile la recherche de

³ *La Politique culturelle du Québec de 1992: continuité ou changement? Les acteurs, les coalitions et les enjeux*, Diane Saint-Pierre, Les Presses de l'Université Laval, 2003, p. 13.

⁴ *Vivement, pour une culture philanthropique au Québec! Rapport du groupe de travail sur la philanthropie culturelle*, Gouvernement du Québec, 2013.

fonds privés. Toute en n'étant pas le principal élément de financement des organismes et institutions culturelles, la philanthropie peut permettre la réalisation de projets risqués et/ou sinon irréalisables. On en a plusieurs exemples dans le domaine des musées québécois. Les baby-boomers, retraités aujourd'hui, pourraient jouer un rôle important au niveau de la philanthropie culturelle.

Recommandation 25

À l'instar du [Rapport du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle](#), L'ASTED recommande que le gouvernement du Québec encourage davantage le financement philanthropique de la culture par le développement de programmes incitatifs et fiscaux. Ces programmes devraient être généralisés à tous les domaines de la culture.

CONCLUSION

L'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) tient, une fois de plus, à remercier le ministre de la Culture et des Communications pour l'invitation à participer à la consultation en vue du renouvellement de la politique culturelle du Québec.

L'ASTED s'empresse à souligner et à reconnaître la valeur de l'ensemble des actions et projets réalisés jusqu'à maintenant par le gouvernement pour faire valoir la culture québécoise. Les recommandations présentées par l'ASTED se veulent le reflet du dynamisme et de la place fondamentale qu'occupe le monde des bibliothèques, des centres de documentation et des archives dans le paysage culturel québécois. Celles-ci sont aussi représentatives du chemin qu'il reste à parcourir.

Sur la base de l'ensemble des actions proposées, l'ASTED encourage le gouvernement du Québec à s'approprier la [Déclaration des bibliothèques québécoises](#) et à mettre en œuvre l'ensemble des priorités identifiées au [Plan culturel numérique du Québec](#).

asted

Association pour l'avancement
des sciences et des techniques
de la documentation

2065, rue Parthenais Bureau 387
Montréal, Québec
H2K 3T1

Téléphone: 514-281-5012
Télécopieur: 514-281-8219
info@asted.org
www.asted.org